

## RÉSOLUTION

---

### CENT SOIXANTE-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE

Tenue par vidéoconférence le 29 novembre 2017 à compter de 9 h, à la salle C-1306 du pavillon Alexandre-Taché, campus Gatineau et à la salle J-2103 du campus Saint-Jérôme

---

**168-MSS-291117-04**

**AJOUT D'UNE NOTATION LITTÉRALE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À « C » AUX COURS THÉORIQUES PRÉALABLES AUX STAGES CLINIQUES AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (FORMATION INITIALE – CHEMINEMENT DEC-BAC) – 7455 ET AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES (FORMATION INITIALE) – 7456**

CONSIDÉRANT que l'Université du Québec en Outaouais souhaite maintenir la qualité de ses programmes de *baccalauréat en sciences infirmières*;

CONSIDÉRANT le caractère compétitif du processus de placement des étudiants en stage dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que les étudiants doivent maîtriser toutes les notions des cours théoriques préalables à leurs stages cliniques;

CONSIDÉRANT l'importance pour les étudiants d'être en mesure d'appliquer les notions théoriques dans le cadre de leur pratique de stage clinique afin d'assurer des soins sécuritaires à la clientèle;

ATTENDU les discussions en séances;

En conséquence,

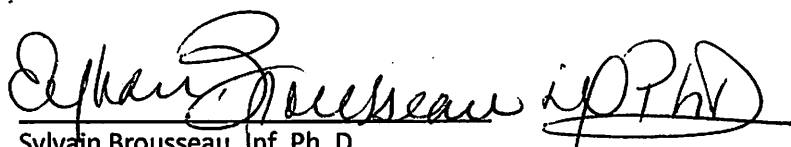
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Assumpta Ndengeyingoma

APPUYÉ PAR : madame Monique Benoit

ET RÉSOLU

DE RECOMMANDER l'ajout d'une notation littérale égale ou supérieure à « C » aux cours théoriques préalables aux stages cliniques obligatoires au programme de *baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale – cheminement DEC-BAC) – 7455* et au programme de *baccalauréat en sciences infirmières (formation initiale) – 7456*, et ce, à compter du trimestre d'automne 2018 tant pour les étudiants en cours de cheminement que pour les futurs admis. L'étudiant qui obtient une note égale ou inférieure à « C- » doit reprendre ce cours et n'a que deux (2) droits de reprise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Sylvain Brousseau, Inf. Ph. D.

Module des sciences de la santé